

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, onze avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **22 mars 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jocelyne COMBES** a donné **pouvoir à Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Cédric MORÉNO**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **4**
- . Nombre de Conseillers Présents : **23**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **24**

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SALLE DU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « IMAGES ET SON EN FUMÉLOIS ».

Monsieur ARANDA rappelle que la commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il rappelle que, lors de la séance du **23 février 2024**, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition des salles n°10 et 17 du Centre d'Accueil Municipal de Moncany à l'association « **Images et Son en Fumélois** », association déclarée, représentée par **Monsieur Régis LOCATELLI**, qui a pour vocation d'organiser et développer une animation photographique et culturelle dans le Fumélois.

Il indique que, suite au départ de l'École des Arts, la salle n°1 du Centre d'Accueil Municipal a été libérée.

Monsieur ARANDA propose, afin de répondre aux besoins de l'association « Images et Son en Fumélois » de mettre gratuitement à disposition de ladite association la salle n°1 du CAM en lieu et place des salles n°10 et 17.

Il précise que les autres dispositions restent inchangées.

Il donne lecture du présent avenant à la convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition gracieuse de la salle n°1 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel situé 30 avenue Léon Blum, à l'association « Images et Son en Fumélois », association déclarée, représentée par Monsieur Régis LOCATELLI ;**

- 2. approuve le plan d'occupation modifié de la salle n°17 du Centre d'Accueil Municipal de Fumel suivant :**

JOUR	HORAIRES	ASSOCIATION
lundi	14h00-18h00	C.E.R.A.D.E.R. 47 Fumélois
lundi	20h30-22h00	Amicale Laïque Éducation Populaire
mardi	14h00-18h30	Questions pour un Champion de Fumel
jeudi	14h00-16h00	Amicale Laïque Éducation Populaire
vendredi	20h30-24h00	Music'All

3. précise que les autres clauses de la convention demeurent inchangées ;
4. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune l'avenant n°1 à la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **11 avril 2024**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Signé par

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

